

# DISPOSITIFS D'INDIVIDUALISATION

	Rénovation de la Voie Professionnelle	Réforme du lycée (GT+ S)	M11 (APPP)	4° / 3°
	Circulaire 2011-2088 (13/07/11)		Référentiel BTSA 2007	Circ. 2011-2081 (27/06/11)
Dispositifs obligatoires	Espace à l'Initiative de l'Établissement		Accompagnement au projet personnel et professionnel	Suivi individualisé
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les orientations pédagogiques sont construites en fonction du public en formation, sur la base d'un projet pédagogique construit par les équipes et validé au CA.</li> <li>Activités possibles selon les priorités des publics et le projet pédagogique :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles,</li> <li>Consolidation de compétences méthodologiques,</li> <li>Aide individualisée,</li> <li>Aide à l'orientation (projet individuel et professionnel).</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">▶ 4h hebdo en 2<sup>nde</sup> et 2h hebdo en 1<sup>ère</sup> et Terminale pro</p>	Accompagnement personnalisé	<p><b>L'objectif principal du module :</b> À l'issue de la formation, faire le bilan de l'évolution de son projet et argumenter les choix envisagés pour son avenir professionnel</p> <p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">→ 4 sous-objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se situer dans la formation afin d'en être acteur et auteur</li> <li>Approfondir la connaissance de soi, repérer ses compétences pour évaluer ses potentialités</li> <li>Analyser les exigences et opportunités du monde professionnel pour s'y insérer</li> <li>Se situer et évaluer la faisabilité des différents choix envisagés</li> </ul> <p>→ Le M11 constitue un espace pour répondre aux besoins individuels des apprenants,</p> <p>→ Il intègre le projet personnel et professionnel au cœur de la formation dont il devient le vecteur de motivation et d'implication.</p>	<p>(p.2 du référentiel de formation) "L'équipe pédagogique choisit, pour chaque élève un adulte référent qui assure un suivi individualisé. Il s'agit de l'un des membres de l'équipe pédagogique ou d'un adulte volontaire de la communauté éducative. A la demande de l'élève, il l'écoute lors d'entretiens individuels. Cet adulte référent fait appel, si nécessaire, à l'équipe éducative ou à d'autres personnels compétents sans se substituer à eux.</p> <p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">▶ 32h enseignants en 4° + 32h en 3°</p>
Dispositif élèves volontaires	Tutorat			Accompagnement éducatif
	Stages de remise à niveau			<p>Concernes les <b>élèves volontaires</b> des classes de 4ème et de 3ème de l'enseignement agricole, <b>sur la base de projets de l'équipe pédagogique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>aide aux devoirs et aux leçons,</li> <li>pratiques sportives,</li> <li>pratiques artistiques et culturelles.</li> </ul> <p style="text-align: center; color: blue; font-weight: bold;">▶ 2h/ hebdo, selon projet et nombre d'élèves, à négocier avec DRAAF/SRFD.</p>
	Stages passerelles			
Dispositifs spécifiques	Accompagnement individualisé			
	Classe spécifique			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>renforcement ou approfondissement disciplinaire</li> <li>consolidation de compétences méthodologiques</li> </ul>			
	Parcours 4 ans			